

Inscription périscolaire

C'est un service communal qui permet d'accueillir les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire tous les jours de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles et de 16h30 à 18h30.

Pour tout enfant inscrit à la garderie ou aux activités sur le temps de garderie, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription en mairie.

Les inscriptions doivent être respectées.

Les gardes occasionnelles et les absences ne pourront être motivées que par une raison grave ou urgente. Elles devront être signalées dès le matin à la mairie (tel : 02 35 10 20 40).

Les parents ayant des horaires de travail variables devront remplir une fiche spéciale « planning » .

Le matin, les parents ou responsables de l'enfant, doivent l'accompagner jusqu'à la porte des locaux. De même le soir pour venir les chercher. Si les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants eux-mêmes, ces derniers ne seront remis qu'à des personnes dûment mandatées. Leurs nom, prénom, adresse devront être communiqués au personnel.

Tout départ d'un enfant quittant seul la garderie devra faire l'objet d'une

autorisation signée par les parents.

Le registre de garderie doit être signé tous les jours, matin et soir.

L'inscription :

L'inscription est annuelle.

Elle doit être, soit :

- **Hebdomadaire** : tous les jours de la semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- **Certains jours fixés à l'avance** : par exemple : « tous les jeudis et vendredis », ou « tous les lundis, mardis, vendredis », ou « tous les mardis »...,
- **Sur planning** : c'est-à-dire selon un calendrier précis défini et transmis à la mairie au plus tard

le vendredi matin précédent la semaine de présence.

Pour les parents travaillant « au planning », il vous faudra envoyer un mail à mairie-criquetot-dubois@orange.fr **IMPERATIVEMENT** au plus tard le vendredi matin précédent la semaine de présence.

Pour tout changement, il est impératif de prévenir la mairie par mail à

mairie-criquetot-dubois@orange.fr.

Il est également important de prévenir les institutrices et/ou le personnel de garderie (école maternelle 02-35-28-90-63, école élémentaire 02-35-29-75-12 / 06-89-33-44-10).

Toute contestation de facturation ne pourra être prise en compte si la mairie n'a pas été avertie de ce changement 2 jours auparavant.

Tout changement non signalé sera facturé.

Tarifs :

- 1er enfant : 1/2 heure 1€70 ; une heure 2€95 ; forfait journée 7€40
- 2ème enfants et suivants : 1/2 heure 1€70 ; une heure 2€75 ; forfait journée 6€85